

Conférence de presse de rentrée de la Cnaf

Jeudi 27 septembre 2007

- ◆ *Les résultats 2006 de la Convention d'objectifs et de gestion (2005-2008).*
- ◆ *Les résultats 2007 de l'enquête nationale de satisfaction des allocataires.*
- ◆ *La politique de contrôle de la branche pour lutter contre les fraudes.*



*Contact presse
Guillaume Peyroles*

*Tél. : 01 45 65 54 05
Fax : 01 45 65 53 65
guillaume.peyroles
@cnaf.fr*

Jean-Louis Deroussen
Président du conseil d'administration

Philippe Georges
Directeur général

SOMMAIRE

1. Convention d'objectifs et de gestion : les résultats 2006

ETRE ACTEUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2

La contribution à la conception et à l'évaluation des politiques mises en oeuvre

- L'investissement dans la réflexion prospective
- L'ouverture de la branche aux échanges internationaux

Un périmètre des missions de la branche élargi

- La prise en charge du versement des prestations légales aux fonctionnaires de l'Etat
- L'engagement dans la décentralisation des politiques sociales

Une action sociale familiale pour améliorer la vie quotidienne des familles et les accompagner en cas de difficultés

- Des priorités réaffirmées
- L'articulation vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- Le développement des relations sociales de proximité
- Le soutien à la parentalité

CONSOLIDER ET AMELIORER LA QUALITE DE SERVICE..... 7

Un engagement renforcé sur la qualité du service à l'allocataire

- Accès au téléphone : l'objectif 2008 est atteint dès 2006
- Accueil physique : 93% des allocataires reçus en moins de 20 minutes
- Des droits exacts dans des délais maîtrisés
- Un soutien pour l'accès à leurs droits des allocataires les plus vulnérables
- Un investissement renforcé dans l'e-administration

2. Les résultats 2007 de l'enquête nationale de satisfaction des allocataires

L'E-SENTIEL n° 66 - octobre 2007.....10

Les Caf à l'écoute de leurs allocataires : un niveau élevé de satisfaction

3. La politique de contrôle de la branche pour lutter contre les fraudes....11

- La politique de contrôle
- Indus, fraudes et escroqueries
- Des contrôles nombreux et maîtrisés
- Les derniers progrès en matière de lutte contre les fraudes
- Le développement des futurs outils
- Vrai ou faux ?

EN SAVOIR PLUS.....16

- Les Allocations familiales, acteur majeur de la politique familiale
- La convention d'objectifs et de gestion
- Les dépenses de prestations et d'action sociale en 2006

Bientôt, LES 40 ANS DE LA CNAF ! 20

Cog 2005-2008
Les résultats 2006

**ETRE ACTEUR
DE LA POLITIQUE
FAMILIALE**

La branche Famille, traditionnellement très investie dans la définition des politiques d'action sociale familiale, a la volonté d'agir dans le champ des prestations légales. A cet effet, elle contribue à éclairer les décisions des pouvoirs publics en faisant valoir les besoins des familles, les capacités d'études et l'expertise de terrain des Caf.

La contribution à la conception et à l'évaluation des politiques mises en œuvre

L'investissement dans la réflexion prospective

La démarche de réflexion prospective est conduite dans le cadre d'un projet prioritaire du plan d'action institutionnel consacré à l'évaluation et à la conception des politiques. Les administrateurs de la Cnaf sont également associés dans le cadre de la recherche et de la prospective.

Une première phase permet de prolonger cette démarche par une réflexion sur l'impact de ces scénarios et leurs déclinaisons sur les dispositifs mis en œuvre par la branche et ceux de ses partenaires. Cinq thèmes sont ainsi en cours d'analyse afin d'enrichir les réflexions stratégiques de l'institution : la petite enfance, les enfants et les adolescents, les jeunes adultes, le logement, l'insertion.

Par ailleurs, la Cnaf produit, seule ou en partenariat avec d'autres institutions et finance des études portant sur l'évolution de l'environnement et des besoins des publics.

L'ouverture de la branche aux échanges internationaux

L'activité de la Cnaf à l'international se développe au rythme de la structuration des réseaux existants ou en cours de constitution. Elle s'est concrétisée en 2006 par les actions suivantes :

- **Participation aux travaux de l'European social insurance platform (Esip)**

- Préparation de l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne,
- coopération franco-luxembourgeoise dans le cadre du réseau PETALE (Projet d'ententes transfrontalières d'association et de liaison européenne) qui fédère les expériences de coopérations transfrontalières des Caf.

- **Dans le cadre de la Représentation des institutions françaises de sécurité sociale auprès de l'union européenne (Reif)**

- Veille sur les dossiers et manifestations européennes,
- diffusion du bulletin mensuel *Reif info* aux directeurs de Caf et aux administrateurs de la commission des relations internationales.

- **Participation aux travaux de :**

- l'Eapn (Réseau européen de lutte contre la précarité et la pauvreté en Europe),
- l'Aiss (Association internationale de la sécurité sociale),
- l'Icsw (Comité international d'action sociale).

Un périmètre des missions de la branche élargi

La prise en charge du versement des prestations légales aux fonctionnaires d'Etat

La prise en charge des allocataires relevant des Unions régionales des sociétés de secours minières (Urssm) par la Caf du lieu de résidence a été assurée avec succès.

La prise en charge des fonctionnaires basés à l'étranger est programmée pour le 1^{er} janvier 2009.

L'engagement dans la décentralisation des politiques sociales

Conformément aux dispositions législatives, les Caf voient leur rôle de gestionnaire de la prestation très largement confirmé. Cet aspect s'observe très nettement dans l'extension du champ de délégations des compétences qui sont accordées aux Caf.

Avec la décentralisation, les délégations augmentent quantitativement avec une ampleur variable selon les compétences. Le rôle « d'expert » des Caf se trouve largement conforté.

63% des Caisses d'allocations familiales ont mis en œuvre des échanges ou des transmissions informatisées des données de gestion avec le département et 12% ont signé une convention d'échange statistique au niveau local.

Une action sociale familiale pour améliorer la vie quotidienne des familles et les accompagner en cas de difficultés

Des priorités réaffirmées

Les objectifs fixés par la Cog 2005/2008 pour l'action sociale familiale des caisses représentent un double défi impliquant une évolution forte des modalités de pilotage des interventions sociales.

D'une part, la Convention fixe l'objectif d'améliorer la couverture des besoins en équipements et en services au bénéfice des familles et de leurs enfants. D'autre part, elle fixe un taux de progression des dépenses du Fonds national d'action sociale (Fnas) de + 7,5% par an pour la période 2005/2008. L'enjeu pour 2006 a été de concilier objectifs de développement et objectifs de maîtrise financière.

Plusieurs mesures ont été décidées par le conseil d'administration de la Cnaf en 2006 afin de répondre aux besoins des familles :

- **La création de la prestation de service « médiation familiale »** favorise le maintien de relations parents/enfants, en cas de rupture conjugale.
- **La généralisation de l'adaptation de la prestation de service « foyers de jeunes travailleurs »** améliore leur fonction socio-éducative.
- **La poursuite de l'engagement des Caf en faveur des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité** permet de prévenir les difficultés rencontrées par les familles en ce qui concerne la scolarité de leurs enfants, à renforcer le développement partenarial et à valoriser les compétences des parents.
- **L'intervention de la branche Famille concernant l'aide à domicile** prend en considération les changements importants liés :
 - à l'apparition de nouveaux métiers de l'intervention sociale,
 - au processus de transfert de compétences qui s'est poursuivi avec l'acte II de la décentralisation,
 - à la prise en charge par la branche du financement des interventions motivées par une maladie.

- **L'unification des contrats temps libres et enfance avec la création du contrat enfance et jeunesse** permet de poursuivre le développement entrepris en matière d'accueil des jeunes enfants qui s'est traduit en 2006 par la création de 11 644 places d'accueil supplémentaires.

Ce développement se trouve renforcé par l'avenant à la Cog (signé en janvier 2007) qui prévoit 4 000 places de crèches supplémentaires en 2007 et 2008 pour parvenir à un rythme de création de 12 000 places par an.

Afin d'assurer le développement des interventions sociales des Caf dans des conditions financièrement maîtrisées, ces mesures s'inscrivent désormais dans le cadre d'enveloppes dont le montant doit être strictement respecté par les Caf. Comme le prévoit la Cog, cette approche implique la définition de priorités afin de rendre plus homogène l'offre de service, d'assurer une offre minimale sur les territoires, de prendre en compte la situation financière des familles et le potentiel financier des communes.

L'articulation vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

► **Améliorer la couverture des besoins en équipements d'accueil de la petite enfance et en services en faveur des temps libres des enfants**

Prenant en compte des critères de sélectivité, 165 millions d'euros ont été répartis entre les caisses en fonction des besoins d'accueil non satisfaits, de la composition sociale et du taux d'utilisation des fonds. Afin d'améliorer la couverture des besoins, les Caf ont poursuivi leurs diagnostics des territoires et d'analyse des besoins visant une meilleure couverture géographiques desdits besoins.

93% des caisses ont mis en place une politique de ciblage sur les territoires, et favorisent une offre d'accueil diversifiée.

► **Décloisonner, assouplir le fonctionnement des structures et en améliorer l'accessibilité**

Pour faciliter la vie des familles qui connaissent des difficultés particulières, un nombre significatif de caisses a mis en place des mesures d'accompagnement :

- 47% des Caf ont mis en place des actions favorisant l'accès des familles monoparentales et/ou des bénéficiaires de minima sociaux aux structures d'accueil ;
- 61% favorisent l'accueil des enfants porteurs de handicap ;
- 83% ont mis en place des actions afin d'accompagner les structures et les professionnels sur la qualité de l'accueil.

Le développement des relations sociales de proximité

► **Soutenir l'offre en matière de services et d'équipements de proximité**

Pour accroître l'intégration des familles dans la vie sociale, le développement du soutien à l'animation sociale s'est poursuivi en 2006 avec 43 % des caisses qui ont agréé 40 nouveaux centres sociaux. Ainsi, au total, 1906 centres sociaux étaient agréés à la date du 31 décembre 2006.

En 2005, 12 % des dotations d'action sociale des Caf ont été consacrées à l'animation de la vie sociale. ■

► **Développer les initiatives favorisant l'entraide, la solidarité et l'implication des habitants**

583 projets ont été financés par les Caf sur leurs fonds propres pour développer des actions d'entraide, de solidarité et d'implication des habitants.

69% des caisses ont soutenu des initiatives allant dans ce sens, par une aide financière « sur projet » et 62% ont privilégié, ou conduit concomitamment, des actions d'accompagnement des personnels d'intervention sociale.

Le soutien à la parentalité

L'implication de la branche Famille dans le développement de la médiation familiale s'est accrue, avec la signature le 30 juin 2006, d'un protocole national avec les ministères en charge de la Famille et de la Justice et la Msa.

La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparations dans lequel un tiers impartial, le médiateur familial, favorise la gestion de leur conflit.

La branche Famille investit 18,9 millions d'euros dans la médiation familiale jusqu'en 2008. En 2006, 8 970 familles ont bénéficié de la prestation « médiation familiale ».

Par ailleurs,

- 96% des Caf participent au réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap),
- 93% financent des lieux d'accueil parents-enfants et 54% des lieux d'échange entre parents et professionnels ;

Cog 2005-2008
Les résultats 2006

**CONSOLIDER ET
AMELIORER
LA QUALITE DE SERVICE**

La branche se fixe le but d'améliorer sa performance globale. A cet effet, elle poursuit sa progression vers la qualité du service rendu aux allocataires, elle améliore la fiabilité du traitement des droits grâce à une politique active de maîtrise des risques et elle renforce le contrôle de ses coûts de gestion.

Un engagement renforcé sur la qualité du service rendu à l'allocataire

Accès au téléphone : l'objectif 2008 est atteint dès 2006

La progression en ce qui concerne le taux d'appels téléphoniques traités par les agents est particulièrement importante puisqu'il progresse de plus de 4 points entre 2004 et 2006.

Ainsi, l'objectif fixé pour 2008 d'un taux de réponse de 90% est atteint.

Dans le même temps, le volume des appels téléphoniques (37,6 millions en 2006) connaît une diminution significative de 11,5% par rapport à 2004. Celle-ci peut s'expliquer par l'amélioration des appels traités et le fort développement d'Internet.

Accueil physique : 93% des allocataires reçus en moins de 20 minutes

Les temps d'attente à l'accueil se sont encore réduits en 2006.

Plus de 93% des allocataires ont été reçus dans un délai qui n'a pas dépassé 20 minutes alors que l'objectif minimum fixé par la présente Cog est de 85% et que ce taux était de 91% en 2004.

Par ailleurs, les 123 Caf ont reçu 19 millions de visites en 2006 (+1,3% sur un an).

Des droits exacts dans des délais maîtrisés

Concernant les délais de traitement des demandes, l'objectif minimum de 85% des courriers traités dans un délai inférieur à 15 jours est dépassé, puisque ce taux national est de 93,7% en 2006.

Cette progression a été conduite dans un contexte d'augmentation de 6% des courriers reçus (68 millions).

Les Caf privilégient le contact personnalisé avec les professionnels de l'action sociale

96% des Caisses d'allocations familiales ont développé une offre de rendez-vous, afin de permettre aux allocataires d'entrer en contact avec un professionnel de l'action sociale. 80% disposent de guichets d'accueil personnalisé. Une très grande majorité de caisses complètent leur dispositif de permanences sociales par une offre de rendez-vous pour les allocataires qui le souhaitent, voire de visites à domicile.



Un investissement renforcé dans l'e-administration

Le développement de l'administration électronique constitue l'un des leviers privilégiés de l'amélioration de la performance de la branche, tant sur le plan de la qualité que de la productivité.

Ce renforcement s'est particulièrement opéré au cours de la campagne de déclaration 2006 des ressources 2005, à travers le développement de l'utilisation des SMS ou des messages téléphoniques, tant pour la promotion initiale que pour l'exercice des relances auprès des allocataires.

Ces fonctionnalités ont été ouvertes pour la première fois le 1^{er} mars 2006, pour faciliter les démarches des allocataires, et la gestion des informations sur leur dossier.

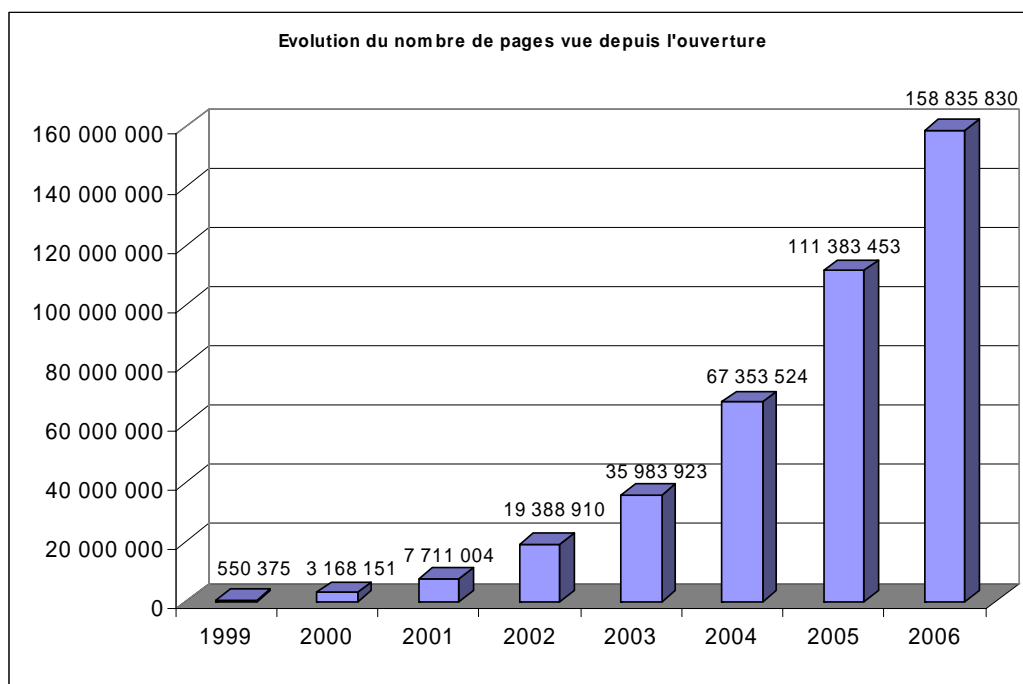
Le service public des allocations familiales s'était fixé pour objectif une déclaration sur cinq effectuée via Internet pour l'année 2006.

Les télédéclarants ont représenté 22,35% de l'ensemble des foyers concernés.

[En 2007, 33,4% des déclarations des ressources 2006 ont été effectués sur Internet].

Près de 160 millions de pages vues sur le caf.fr

- Plus de 158 millions de pages ont été consultées sur le caf.fr, soit un taux de progression de +136% entre 2004 et 2006,
- plus de 520 000 étudiants ont rempli leur demande d'aide au logement sur Internet en 2006, soit une augmentation de près de 60% entre 2004 et 2006;



Les résultats 2007
de l'enquête nationale de
satisfaction des allocataires

La politique de la branche pour lutter contre les fraudes

La politique de contrôle

Les Caisses d'allocations familiales doivent traiter les dossiers dans les meilleurs délais sans excès de formalités administratives pour les allocataires, selon les orientations des pouvoirs publics et comme le souhaitent les usagers qui sont demandeurs de moins de tracasseries. Techniquement, la gestion des droits aux prestations repose sur des informations qui sont, selon leur nature, déclaratives ou attestées par une pièce justificative selon ce que dicte la réglementation.

Dans l'un et l'autre cas, la sécurisation de ces informations passe par une politique de contrôles ciblés sur les risques dominants. Les informations déclaratives procèdent d'une confiance faite a priori à l'allocataire et dont la contrepartie légitime réside dans des contrôles et vérifications a posteriori.

La mission fraudes de la Caisse nationale des allocations familiales a pour objectif de mieux connaître les fraudes pour mieux les prévenir, les combattre et les sanctionner.

Indus, fraudes et escroqueries

L'erreur involontaire aboutit à une déclaration erronée de la part de l'allocataire.

Dans ce cas, elle génère des indus. C'est-à-dire que la Caf demande à l'allocataire de rembourser le «trop perçu». De cette erreur involontaire à celle délibérée, on glisse vers la fraude ; de la fausse déclaration à la fabrication de faux documents, on débouche sur l'escroquerie. Il faut donc faire la part des choses entre les erreurs de déclarations qui génèrent des indus, et les fraudes et escroqueries qui donnent lieu à des pénalités ou à des dépôts de plainte auprès des juridictions.

Des contrôles nombreux et maîtrisés

Les contrôles portent sur l'ensemble de la situation de l'allocataire : familiale, professionnelle et financière. On distingue 4 types de contrôles :

- le contrôle sur place par contrôleur assermenté allant au domicile des allocataires et travaillant essentiellement sur les dossiers présentant le plus de risques,
- le contrôle sur pièces administratives,
- les vérifications internes des dossiers, la complétude et la cohérence des informations, leur conformité aux pièces justificatives,
- le contrôle issu des échanges informatiques avec nos partenaires (le Fisc, les Assedic...).

Les Caf disposent de technologies modernes qui facilitent le travail de contrôle systématique. Les prestations les plus contrôlées sont le Revenu minimum d'insertion (Rmi), l'Allocation de parent isolé (Api) et les aides au logement.

588 contrôleurs dans les 123 Caf

Le contrôleur est un agent assermenté, mandaté par la Caf et titulaire d'une carte professionnelle. Il intervient en se déplaçant au domicile de l'allocataire. Il prend en compte la situation dans sa globalité et précise à l'allocataire ses droits et ses obligations à l'égard de la Caf.

Les derniers progrès en matière de lutte contre les fraudes

► **Le renforcement des opérations de contrôle**

La mission fraudes de la Cnaf a réalisé un cahier des charges pour intégrer toute information de soupçon de fraude et automatiser la gestion des affaires dans une chaîne continue des systèmes d'information de la branche.

Ces travaux intègrent la conception d'une base nominative d'informations sur les dossiers frauduleux. Cette dernière assure une information systématique de l'ensemble du réseau des Caf, en particulier sur les fraudes multiples ou en réseau.

La politique de contrôle s'est centrée depuis 2006 sur la fraude identitaire et documentaire.

Les opérations de contrôle des numéros d'identification au répertoire (Nir) ont permis de réels progrès : le taux de certification de ces Nir, garantissant l'existence physique des personnes, est proche désormais de 97%. Par ailleurs, les travaux ont porté sur la détection des faux documents : ils ont donné lieu, d'une part, à la réalisation d'un référentiel de contrôle et, d'autre part, à la mise en place de l'expérimentation d'un logiciel de détection.

Le développement du partenariat, en particulier avec les autres organismes de protection sociale, devient indispensable compte tenu de l'évolution du phénomène de fraude touchant tous les organismes. Ainsi, les différentes caisses nationales de la Sécurité sociale ont signé en novembre 2006 avec l'Unedic, une convention nationale de coopération et d'échanges d'informations.

► **La mise en place de pénalités**

Chaque Caisse d'allocations familiales a, depuis cette année, la possibilité de sanctionner les allocataires frauduleux par le biais de pénalités proportionnelles à la gravité de la fraude.

Cette procédure est contradictoire. L'allocataire a un mois pour faire connaître ses observations auprès de sa Caf. Une commission d'administrateurs du conseil transmet un avis à la direction de la Caf qui décide du montant de la pénalité infligée à chaque contrevenant, selon un barème établi par la Cnaf.

Les pénalités sont infligées aux auteurs des fraudes les moins graves.

Lorsque le préjudice est supérieur à 10 728 euros (montant valable jusqu'au 31 décembre 2007), il y a obligation de dépôt de plainte avec constitution de partie civile auprès du procureur de la République.

La sanction par pénalités n'est donc pas cumulable avec le dépôt de plainte.

Le développement des futurs outils

La création d'un répertoire national

Ce projet majeur conçu pour lutter contre les fraudes permettra d'éviter de multiples affiliations dans plusieurs caisses. Le répertoire sera opérationnel à compter de décembre 2007.

La mise en place d'une base d'informations nationale des fraudes

Cet outil, actuellement en cours d'expérimentation, facilitera la connaissance des dossiers frauduleux détectés dans les Caf et à partir de là, à mieux organiser la lutte contre la fraude sur l'ensemble du territoire. Sa généralisation fera prochainement l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Cnil.

Une méthode informatisée de connaissance des fraudes

La Caf de Bordeaux a expérimenté des analyses de « fouilles de données » (Datamining – extraction de connaissance à partir d'un gros volume de données) afin de mieux comprendre les caractéristiques des différents dossiers frauduleux et les profils des différentes populations allocataires atypiques. Ces analyses peuvent ensuite donner lieu à un contrôle de dossiers présentant des caractéristiques comparables ou approchantes. La généralisation de cette méthode est prévue pour décembre 2007.

Contrôles et fraudes / les chiffres clés 2006

3 654 : c'est le nombre de fraudes recensées (contre 2 295 en 2005).

Les trois prestations les plus fraudées sont le Revenu minimum d'insertion (Rmi), l'Allocation de parent isolé (Api) et les Aides au logement (Al)

*48 % des fraudes résultaient de déclarations d'activités ou de ressources non à jour,
29 % étaient des dissimulations de concubinage,
23 % des escroqueries, faux et usages de faux documents.*

35,1 millions d'euros : c'est le montant de ces fraudes pour 64 milliards d'euros de prestations versées aux allocataires pour les prestations légales et l'action sociale familiale (contre 21,5 millions d'euros et 61 milliards d'euros de prestations versées en 2005).

39 % : c'est le taux de contrôle de l'institution. C'est-à-dire que 39% des déclarations des allocataires sont vérifiées chaque année.

40 000 000 : c'est le nombre d'opérations de contrôle réalisées (30 millions en 2005), dont en un an, +17% de vérification des loyers auprès des bailleurs et +13% des échanges informatisés.

Vrai ou faux ?

Beaucoup de choses sont affirmées concernant les fraudes... sans toujours être exactes. Quelques exemples pour démêler le vrai du faux.

- La portée des contrôles à domicile est limitée, vu que les allocataires contrôlés sont systématiquement prévenus à l'avance.

C'est faux. Une Caf peut décider un contrôle sans avoir obligation d'en informer un allocataire, notamment en cas de soupçon de fraude. En revanche, les horaires de contrôle sont réglementés.

- Les jugements sont souvent favorables aux fraudeurs.

C'est faux. En 2006, 95% des jugements ont été favorables aux Caf.

- Un moyen efficace de lutter contre les fraudes est de vérifier les données à « la source ».

C'est vrai. C'est la voie de l'avenir. Elle nécessite une véritable collaboration avec les différents partenaires des Caf et s'est déjà largement développée avec le Fisc et les Assedic.

- Les escroqueries d'envergure (faux dossiers constitués de fausses pièces, faux documents et faux noms) constituent la majorité des fraudes.

C'est faux. Ce sont les fraudes les plus médiatisées. La majorité des fraudes sont le fait de fausses déclarations délibérées (comme le montant de ressources).

EN SAVOIR PLUS

Les Allocations familiales, acteur majeur de la politique familiale

La politique familiale a pour finalité essentielle d'aider les familles dans leur vie quotidienne. C'est dans ce cadre que la branche Famille remplit sa mission. Elle a un poids essentiel au sein de la politique familiale puisqu'elle est en charge du service des prestations légales et de l'action sociale familiale.

Elle intervient également au-delà de la politique familiale. En effet, en raison de leur savoir-faire technique, qui consiste à gérer à grande échelle des prestations variées et complexes, les caisses d'Allocations familiales (Caf) sont apparues comme les gestionnaires naturels des nouvelles prestations sociales. L'Etat les a donc désignées pour remplir cette mission.

C'est ainsi que les Caf gèrent les aides en faveur des familles, du logement et de la lutte contre la précarité, destinées à assurer un minimum de ressources dans certaines situations de grande difficulté.

En 2006, le total des prestations et des dépenses d'action sociale financées par la branche Famille ou versées par les Caf pour le compte de l'Etat s'établit à 64,1 milliards d'euros (+ 3,5% en un an) qui sont servies à 10 715 000 allocataires (-0,5% en un an).

La Caisse nationale des allocations familiales

C'est un établissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales. La Cnaf définit également la stratégie de la branche et les politiques d'action sociale, dans le cadre d'orientations fixées avec l'Etat sur une base pluriannuelle au moyen d'une convention d'objectifs et de gestion. Elle répartit les ressources entre les Caf et réalise les grands investissements institutionnels.

La Cnaf anime le réseau des 123 caisses et produit des références et des méthodes, notamment dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail.

Elle évalue les organismes et les dirigeants. Elle a un conseil d'administration, un directeur et un agent comptable et compte 360 agents.

Six centres nationaux d'études et de développement informatique (Cnedi) lui sont rattachés.

Jean-Louis Deroussen est président du conseil d'administration de la Cnaf depuis octobre 2006.

Philippe Georges est le directeur général depuis août 2003.

Les 123 Caisses d'allocations familiales

Ce sont des organismes de droit privé qui assurent une mission de service public régie par le code de la Sécurité sociale. L'histoire explique le nombre de Caf supérieur à celui des départements français : certains d'entre eux comptent plusieurs organismes.

Les Caf ont chacune un conseil d'administration, un directeur et un agent comptable. L'organisation de la caisse relève de la compétence du directeur mais présente toujours une constante : des services chargés de la gestion des prestations légales et du développement de l'action sociale ainsi que des services généraux et comptables.

Les Caf comptent 34 000 collaborateurs, dont 25 000 dédiés à la gestion administrative et 9 000 à l'action sociale.

La Convention d'objectifs et de gestion (Cog)

La Convention d'objectifs et de gestion est conclue entre les pouvoirs publics et la Cnaf. Elle couvre une période de 4 ans. Elle précise, dans le respect des lois de financement de la Sécurité sociale, les objectifs de gestion et les actions sur lesquelles l'Etat et la Cnaf s'engagent pour les atteindre. A ces objectifs, est associé un niveau de ressources budgétaires.

Dans ce cadre, la Cog précise les objectifs liés :

- **à la mise en œuvre des dispositifs législatifs ou réglementaires ;**
- **à l'amélioration de la qualité du service à l'usager ;**
- **aux politiques d'action sociale.**

La convention précise en outre le cadre d'évaluation contradictoire des résultats et les indicateurs associés.

Elle fixe enfin les moyens de l'action sociale et de la gestion.

La convention nationale est déclinée dans chaque organisme par un contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion liant la Cnaf et la Caf. Ce contrat, établi en référence au cadre national, marque les engagements et la démarche de progrès de chaque Caf en fonction de son contexte et de ses réalités, en particulier sur la qualité du service et les politiques d'action sociale.

Les deux premières Cog de la branche Famille ont couvert les périodes 1997-2000 puis 2001-2004.

Chiffres clés 2006

Les dépenses de prestations en 2006 (en millions d'euros)

	Dépenses de la branche Famille			Bénéficiaires de prestations légales directes au 31/12 champ Caf	
	2005 (en millions d'Euros)	2006 (en millions d'Euros)	Évolution 2005-2006 (%)	Effectifs 2006	Évolution 2005-2006 (%)
Prestations en faveur des familles	43 526	44 987	3,4	6 532,4	0,5
Prestations directes en faveur des familles	36 985	38 342	3,7	6 532,4	0,5
Prestations petite enfance	11 344	12 342	8,6	2 254	2,3
Allocation pour jeune enfant	986	288	-70,8	0,0	-100,0
Allocation d'adoption	1	0	-89,3	0,0	-26,7
Allocation parentale d'éducation	1 569	442	-71,8	0,3	-99,8
Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée	1 611	838	-48,0	220,4	-41,8
Allocation de garde d'enfant à domicile	98	54	-44,5	23,1	-33,5
Prestation d'accueil du jeune enfant	5 229	8 818	68,6	2 026,9	41,2
Action sociale petite enfance	1 858	1 874	1,3	-	-
Aides au logement en faveur des familles	7 171	7 362	- 1,7	2 368,5	- 2,4
Prestations légales logement	7 006	7 204	-1,8	2 368,5	-2,4
Action sociale logement	164	158	-3,4	-	-
Autres aides directes aux familles	18 391	18 666	1,4	5 480,5	0,3
Allocations familiales	11 952	12 122	1,4	4 619,2	0,4
Complément familial	1 595	1 597	0,1	830,3	-2,1
Allocation de soutien familial	1 071	1 099	2,7	684,0	0,4
Allocation d'éducation spéciale	521	568	9,1	147,3	12,0
Allocation de présence parentale	39	40	0,7	4,4	12,2
Allocation de rentrée scolaire	1 381	1 390	0,6	2 836,1	-1,6
Action sociale hors petite enfance et logement	1 550	1 553	-0,4	-	-
Autres prestations (dont frais de tutelle)	282	297	5,2	-	-
Prestations indirectes en faveur des familles	6 541	6 646	1,6	-	-
Assurance vieillesse des parents au foyer	4 224	4 212	-0,3	-	-
Majoration de pension vieillesse	2 087	2 185	4,7	-	-
Congé de paternité	230	248	8,2	-	-
Prestations de lutte contre la précarité	18 471	19 171	3,8	4 906,0	-1,7
Minima sociaux	12 044	12 557	4,3	2 248,7	0,3
Revenu minimum d'insertion	5 609	6 206	3,6	1 255,5	-0,9
Allocation de parent isolé	972	1 064	9,5	216,3	5,6
Allocation aux adultes handicapés	5 032	5 230	3,9	772,3	0,5
Revenu de solidarité	50	56	12,0	11,0	10,3
Aides au logement en faveur de personnes sans enfants	6 427	6 614	2,9	3 292,4	- 2,4
Ensemble des prestations	61 996	64 158	3,5	10 715,6	- 0,5

Bientôt,

LES 40 ANS DE LA CNAF !

2007, 40^{ème} anniversaire de la Cnaf

21 août 1967 : ordonnance de création de la Cnaf

28 septembre 1967 : installation du premier conseil d'administration

Janvier 1968 : prise de fonction du premier directeur de la Cnaf.

L'ordonnance de 1967, relative à l'organisation administrative et financière de la Sécurité sociale, supprime la Caisse nationale de Sécurité sociale et instaure la création d'une Caisse nationale par branche, dont la Caisse nationale des allocations familiales. L'existence des Caisses d'allocations familiales est antérieure à cette ordonnance de 1967. Elle date des ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 créant une organisation de la Sécurité sociale.

40 ANS : 4 CONVERSATIONS autour de la Famille*

Pour fêter ses 40 ans, la Cnaf propose des conversations autour de la famille et de la politique familiale, portant des regards complémentaires sur les quarante années écoulées et les grands défis des prochaines années.

Première CONVERSATION «Quels principes pour la politique familiale ? »

Mercredi 14 novembre 2007 - 19H- Espace Pierre Cardin - Paris

Avec **Serge Paugam**, sociologue spécialiste des inégalités et de la rupture sociale, directeur de recherche au CNRS et responsable de l'Equipe de Recherche sur les Inégalités sociales (ERIS) et **Bruno Palier**, docteur en sciences politiques, agrégé de sciences sociales et chargé de recherche au CNRS.

Deuxième CONVERSATION « Quels équilibres entre les générations ? »

Mercredi 12 décembre 2007 - 19H- Espace Pierre Cardin – Paris

Avec **François Héran**, chercheur et directeur de l'Institut national d'Etudes démographiques (Ined) et **Louis Chauvel** : sociologue et professeur des universités à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, spécialisé dans l'analyse des structures sociales et du changement par génération.

** Les thèmes des conversations, ainsi que les participants sont susceptibles de modifications. Les informations sur les « conversations 2008 » seront communiquées ultérieurement. Chaque « conversation » fera l'objet d'une invitation presse.*

La projection du film « Le premier cri » pour les partenaires de la Cnaf*

Ce film réalisé par Gilles de Maistre met en scène la maternité au travers des cultures du monde entier. Il sera projeté le jeudi 25 octobre 2007 en soirée dans un cinéma parisien. Le lieu et l'horaire seront communiqués ultérieurement.

** Sur invitation et réservation.*